



## Occupation d'une maison en indivision

Par **BURTSHELL1**, le **26/06/2017** à **16:44**

Bonjour,

Nous avons ma soeur, mon frère et moi (1/8 de nu-propriété chacun) et mon père (dont je suis le tuteur) qui réside depuis 2 ans dans une résidence pour personnes âgées à Montpellier (1/8 de pleine propriété et 4/8 d'usufruit) une maison dont nous venons de signer un compromis de vente qui a été signé par toutes les parties, y compris mon frère..

Notre frère a un studio à Bayonne mais s'est installé depuis le départ de Papa dans la maison sans régler aucun frais.

Ma soeur et moi devons aller dans la maison pour liquider tout le mobilier mais il est impossible de cohabiter avec notre frère qui peut se montrer très violent et qui a un berger allemand non dressé.

Peut-on le contraindre juridiquement à quitter la maison pendant notre venue ?

Et si oui, comment ?

Merci pour votre réponse